

FRANZ KAFKA (1883-1924)
AND CONTEMPORARY SOCIAL CRITIQUE

**KAFKA CRITIQUE DU MONDE SOCIAL CONTEMPORAIN :
LES FORMES CONCRETES DE L'OPPRESSION
DE L'INDIVIDU OCCIDENTAL**

Charles Brion (La Rochelle)

**Kafka's Critique of the Contemporary Social World:
The Concrete Forms of Oppression of the Western Individual**

Abstract

*This article shows how the social criticism that unfolds in Kafka's *The Trial* and then *The Castle* was able to guess the majority of the political ills of the contemporary West as they developed mainly from the 20th century onwards. Not restricting oneself to the usual analysis of oppression by the gigantic structures of justice and administration, it focuses more on concrete examples of mistreatment of the individual and underlines the major role of the complicity of admiring people of the totalitarian system. The servile citizens complete the aggression of the State by reducing the private sphere to a minimum. Certain more recent excesses of social networks, notably the growing confusion between the public sphere and the private sphere, are also announced by Kafka's satire, which depicts the modern Westerner as denied his fundamental freedoms.*

Keywords: Franz Kafka; criticism of Western society; judicial authority; administration; social networks; private life.

Dans son *Journal*, à la date du 28/08/1940, un moment donc singulièrement grave dans l'histoire de la France vivant désormais sous l'occupation nazie, alors qu'il est en train de lire *Le Procès*, André Gide s'est exclamé : « comment ne pas se dire sans cesse : cet être traqué, c'est moi ? » (Robert 1960, 271)

En réalité, c'est ici par une sorte de hasard objectif que la période sombre de la Seconde guerre mondiale joue par son horreur extrême un rôle de révélateur, car ce qui apparaît à Gide de façon hyperbolique en 1940 correspond à une réalité plus générale de la condition humaine à partir du XXe siècle. Et peu

d'œuvres auront autant donné que celle de Kafka l'impression d'exprimer cette vérité universelle de la persécution du citoyen dans la société moderne bureaucratique et policière, en-dehors de tout contexte de guerre mondiale mais en revanche dans une époque de mondialisation débutant avec le XXe siècle, bien avant 1940. Car si l'œuvre de Kafka prend souvent des allures de mythe, de conte, de fable ou de légende, autant de genres qui tendent à délivrer des vérités sur l'homme intemporel, c'est bien d'une vérité de l'ère moderne qu'il s'agit exclusivement dans ses romans, non de celle invétérée que délivrent les *Fables* de La Fontaine ou les *Pensées* de Pascal.

Ainsi, lorsque Marthe Robert estime que le Comte dirigeant le château du roman éponyme figurerait le « principe à la fois religieux, chrétien et historique de la civilisation occidentale dans ce qu'elle a de prétendument universel et éternel » (Robert 1960, 121), l'originalité de son analyse ne vise pas à valoriser une fois de plus dans l'œuvre de Kafka une illustration pérenne de l'existence humaine, à l'instar de l'expression mythique, telle qu'on la trouverait chez Sophocle ou chez Racine, mais bien à dénoncer sa fausse intemporalité, car cette allégorie ne vaut que comme représentation du monde social contemporain. L'adverbe « prétendument » est ici l'élément le plus important pour rappeler le caractère avant tout novateur d'une œuvre ensuite beaucoup imitée, notamment par le roman et le théâtre de l'absurde, et dont on peut du coup ne plus s'apercevoir aujourd'hui de la valeur de précurseur du monde moderne. Comme Marthe Robert le dit également : « Où avait-on vu auparavant ce sinistre uniforme décrit par Kafka au début du *Procès* ? Ces arrestations arbitraires ? Ce fonctionnement tranquillement inhumain d'une bureaucratie broyant l'individu sous une masse de papiers ? Cette anarchie dans l'ordre » (Robert 1960, 55).

A cette délimitation nécessaire dans le temps s'en ajoute une dans l'espace, car, même si certaines œuvres de Kafka s'aventurent fictivement hors d'Europe, conformément à cette hétérotopie fallacieuse si usitée au XVIIIe siècle pour parler par des détours de son propre environnement, ce ne serait que « prétendument » que cette œuvre serait universelle. Pour Camus écrivant « L'espoir et l'absurde dans l'œuvre de Franz Kafka » deux ans seulement après le commentaire de Gide, Joseph K., dans *Le Procès*, est clairement « un Européen moyen » (Camus 1942, 177). C'est d'ailleurs dans l'ensemble de ses écrits, souligne Marthe Robert, que « Kafka fait souvent allusion à cet Européen moyen » (Robert 1960, 95). Il faut donc en limiter la valeur allégorique au seul

monde occidental, mais dans son ensemble, car on peut en revanche étendre l'analyse de ce qui est « occidental » aux Etats-Unis, le roman inachevé *Le Disparu*, dont le titre original *Amerika* reste plus explicite, dénonçant des Etats-Unis modernes tout aussi oppressants que les mondes européens traditionnellement associés au *Procès* et au *Château*.

Dans une œuvre où l'onomastique est souvent parlante, le choix comme chef du château du Comte West-West évoque, selon la formule de Marthe Robert, un lieu qui serait « l'idée d'un Extrême Occident » (Robert 1960, 120), c'est-à-dire un Occident hyperbolique, au sens symbolique et non spatial, l'Occident donc dans ce qu'il a de plus spécifique, de pire aussi. Cette interprétation d'un monde kafkaïen allégorique de l'Occident moderne se retrouve chez nombre d'exégètes, conformément à l'assertion de Maurice Blanchot selon laquelle « l'étrangeté de livres comme *Le Procès* ou *Le Château* [est] de nous renvoyer sans cesse à une vérité extra-littéraire » (Blanchot 1949, 9). Leur sentiment d'une œuvre particulièrement « actuelle » doit nous inciter à suivre une piste ouverte par Camus disant du *Procès* « qu'on peut de façon légitime [l']interpréter [...] dans le sens d'une critique sociale » (Camus 1942, 174).

En joignant *Le Château* au *Procès*, nous nous focaliserons ici sur une « critique sociale » de la politique occidentale telle qu'elle se systématisait dans la modernité à travers certains mécanismes sociaux pervers, qui débuteraient puis s'accroîtraient généralement au XXe siècle, mais aussi parfois seulement au XXIe siècle. Il s'agira concrètement de montrer, dans ces deux romans, les formes nouvelles précises de la persécution du citoyen dans la société moderne bureaucratique et policière, l'ensemble du monde moderne occidental, et non seulement les régimes fascistes et communistes, prenant aux yeux de Kafka une forme totalitaire. Sa critique sociale vise les institutions et les structures sociales existantes, mais démonte aussi la nocivité des relations interpersonnelles assurant le maintien du système totalitaire, au sein duquel l'homme libre et authentique (Joseph K. puis K.) est rapidement marginalisé.

1. La vie humaine comme procédure judiciaire

Le premier élément nouveau est l'impossibilité d'échapper au pouvoir inquisiteur de la Justice, car elle est présente partout et voit tout, tel le Dieu de l'Ancien Testament (cette similitude est d'ailleurs attestée par l'usage répété du mot Loi).

C'est, dans *Le Procès*, ce que le peintre Titorelli explique à Joseph K. en deux temps, d'abord en lui révélant que même des éléments triviaux en font bel et bien partie : « Ces gamines appartiennent aussi à la Justice », puis, en guise de conséquence, en une généralisation effrayante : « Il n'est rien qui ne relève de la justice ! » (Kafka 1987, 191) Dans la traduction postérieure de Bernard Lortholary, le toponyme « Tribunal », avec une majuscule (comme à Loi), rend encore plus oppressante cette omnipotence émanant d'un lieu proche et concret : « Ces filles, elles aussi, appartiennent au Tribunal [...] Tout appartient au Tribunal » (Citati 1991, 167-168).

Le pouvoir tentaculaire de la Justice est même l'enseignement principal de ce très long septième chapitre hétéroclite. En effet, contrairement à la feinte surprise de K. devant Titorelli (« Première nouvelle ») (Kafka 1987, 191), sa longue discussion précédente avec l'industriel l'avait mené lui-même à cette constatation : « Mais tout le monde est donc en rapport avec la justice ! » (Kafka 1987, 173). Cela l'avait conduit, avant même la confirmation de Titorelli, à demander au peintre exécutant le tableau d'un juge : « Vous êtes sans doute [...] un homme de confiance de la justice ? » (Kafka 1987, 187). De même, sans surprise, deux chapitres plus tard, l'abbé qui commente dans la cathédrale la parabole *Devant la Loi* clôt ainsi l'entretien décisif de l'avant-dernier chapitre, précédant celui de l'exécution : « J'appartiens donc à la justice » (Kafka 1987, 273).

Un élément tout moderne, propre au XXI^e siècle, renforce l'extension de la justice : comme en nos sociétés médiatiques contemporaines, où les affaires judiciaires sont étalées au grand jour et communiquées au grand public sans respect de la présomption d'innocence des prévenus, les protagonistes de Kafka sont reconnus partout où ils vont, car ils ont été désignés d'emblée à la vindicte populaire. C'est le cas de Joseph K. reconnu par l'industriel puis par l'abbé : « Tu es Joseph K. [...] -Oui, dit K. en songeant avec quelle franchise il prononçait autrefois son nom. Depuis quelque temps, au contraire, ce lui était un vrai supplice ; et maintenant tout le monde savait ce nom. Qu'il était beau de n'être connu qu'une fois qu'on s'était présenté ! « Tu es accusé, dit l'abbé d'une voix extrêmement basse » (Kafka 1987, 259). C'est ce qui arrive aussi à K. dès le premier chapitre du *Château* quand il croise Gerstäcker : « C'est que vous êtes le géomètre » (Kafka 1984, 36) ou auparavant sa femme : « -Vous me

connaissez ? demanda K. -Bien sûr, dit brièvement la même voix. On le connaissait, mais ça n'avait pas l'air de constituer une recommandation » (Kafka 1984, 32). Cette dernière phrase généralisante (« on ») indique que, partout reconnus par des gens qu'ils ne connaissent pas (ce sera plus tard le chef de commune), les protagonistes pâtissent immédiatement auprès d'eux d'un préjugé défavorable, qui conduit à les juger automatiquement coupables.

Dès que mis en cause, le protagoniste est immédiatement traité comme un criminel : arrivant au village, K. est partout indésirable et rejeté tel Jean Valjean. Si, pour tous les habitants, aucun accusé ne saurait être innocent, c'est parce que Kafka montre l'être humain fasciné par la toute-puissance de la Loi et, admiratif, obéissant aveuglement, sans réfléchir, au règlement, estimant la Justice infaillible. K. en fait la remarque à Olga : « Le respect de l'administration est chez vous inné, ici, et pendant toute votre vie on vous l'inculque en outre de toutes parts et de toutes les manières possibles, et vous-mêmes y aidez du mieux que vous pouvez » (Kafka 1984, 226). En effet, tout au long de son parcours, K. s'est heurté à des habitants qui n'ont pas voulu faire preuve de bonne volonté à son égard au nom de la stricte application d'une règle ayant immuablement établi ce qui est *fas* et *nefas*. Deux hommes vont refuser de l'héberger au nom de la Loi, faisant de K. un paria dès le début de son cheminement, d'abord Gerstäcker : « nous nous en tenons à la règle, vous ne pouvez pas nous en vouloir » (Kafka 1984, 34), puis le patron de l'Auberge des Messieurs : « Je serais très heureux de vous être agréable [...] mais outre que le règlement est strict et que vous en parlez là comme font les étrangers, c'est irréalisable pour une autre raison : c'est que les Messieurs sont d'une extrême sensibilité, je suis convaincu qu'ils ne sauraient, du moins à l'improviste, supporter la vue d'un étranger » (Kafka 1984, 57).

Cette application rigoureuse de la Loi, toujours au pied de la lettre et jamais dans l'esprit, concerne d'ailleurs tous les citoyens sans exception, comme le patron le rappelle peu après à Frieda : « il s'agit du règlement. Or ce règlement vaut pour vous, Mademoiselle Frieda, tout aussi bien que pour moi » (Kafka 1984, 67). Comme nous venons de le voir avec Titorelli dans *Le Procès*, après une succession d'exemples individuels, Kafka utilise un autre locuteur pour passer à une généralisation ; ici, c'est l'instituteur qui pourra énoncer de façon définitive : « chez nous l'ordre le plus strict doit régner en tout » (Kafka

1984, 122). La Loi est d'ailleurs si multiforme, si ramifiée, il y a tant de possibilités de tomber sous le coup d'une accusation, que chaque habitant, soumis, vise le plus total immobilisme, craignant toujours de commettre une erreur par ignorance, comme Barnabé timoré, explique Olga, par « peur d'enfreindre involontairement quelques règles inconnues » (Kafka 1984, 225).

Ainsi que nous venons de le voir, la loi a donc des relais en tous les habitants. Si K. tient à souligner à Olga cette soumission complice de tous à la Loi (« vous-mêmes y aidez du mieux que vous pouvez »), c'est parce qu'il ne peut qu'être choqué, comme tous les lecteurs, par le fait qu'Olga elle-même justifie l'ostracisme subi par sa sœur qui a refusé les avances d'un fonctionnaire du château : « Cela te semble injuste et monstrueux, c'est là une opinion tout à fait isolée dans le village, elle [...] devrait nous consoler [...] si elle ne reposait pas visiblement sur des erreurs. Je peux facilement te le prouver » (Kafka 1984, 239). Seul K., parce qu'arrivant dans le pays, ne partageant donc pas ses préjugés, reste frappé par l'immoralité d'une habitude que la Loi a transformée en obligation : « nous savons que les femmes ne peuvent faire autrement que d'aimer les fonctionnaires quand ces derniers leur manifestent leur faveur » (Kafka 1984, 242). Ainsi, parce que personne ne remet jamais en cause la Loi issue du château, une attitude ouvertement malfaisante de prédation sexuelle devient légitime et l'opposition à elle illégitime. La Loi est si indiscutable qu'elle peut déclarer moral ce qui est immoral, vrai ce qui est faux, blanc ce qui est noir, et réciproquement. Ainsi, pour le regard extérieur de K. arrivant dans ce pays comme pour nous lecteurs, qui savons la difficulté des citoyens à faire condamner des personnalités haut placées, le sentiment peut naître que la Justice est injuste !

D'autant qu'elle est montrée comme particulièrement impitoyable. Dans *Le Procès*, le cas pitoyable de Block, accusé depuis des années, annonce le constat ultérieur de Titorelli : « j'ai suivi [...] un nombre infini de procès, et, je dois l'avouer, je n'ai jamais vu un acquittement réel » (Kafka 1987, 195). On peut penser ici que l'homme est forcément coupable de par sa nature humaine même, en un syncrétisme qui mêle la croyance judéo-chrétienne au péché originel et ce sentiment tragique de la condition humaine qui rapproche souvent Kafka de Sophocle. Pourquoi ménagerait-on un prévenu certainement coupable ? Lorsque Joseph K. se rend au tribunal et croise les autres accusés aux dos « courbés » et aux « genoux pliés : on eût cru des mendiants de coins de

rue », il a des réactions affligées : « on n'a guère [...] d'égards pour le public [...] Qu'ils ont dû recevoir d'humiliations ! ». Alors, avec indifférence, l'huis-sier lui répond d'abord « -On n'en a aucun », ajoutant comme justification : « ce sont des accusés » (Kafka 1987, 103-104).

2. L'individu écrasé par la machine totalitaire

L'identification des habitants à la Loi les dénué de toute empathie, donc de toute humanité, ils agissent de façon purement conformiste, sur le modèle de l'Etat. Son fonctionnement purement abstrait, uniquement administratif, le conduit en effet, dans la plus pure neutralité, à ne jamais faire aucune nuance entre les individus. « On ne peut pas en cette matière avoir égard aux sentiments personnels » (Kafka 1984, 328), professe franchement Erlanger, un fonctionnaire du château. Jamais l'individu, qui paraît minuscule dans un univers frappé par le gigantisme de la mondialisation, n'a droit de cité face à l'immensité du système administratif. Ses revendications apparaissent même triviales face au hiératisme grave de la superstructure : « Qui peut prétendre que ses petits soucis privés lui donnent le droit de venir sonner au milieu des travaux les plus importants et d'en interrompre le cours vertigineux ? » (Kafka 1984, 102), professe le chef de commune.

Victime de cette tendance culpabilisatrice des habitants à justifier le caractère impitoyable de la Loi parce qu'elle gère des affaires trop importantes pour s'abaisser à des considérations personnelles, Olga, après avoir justifié l'opprobre subi par sa sœur, justifie aussi que l'Etat ne se soucie aucunement des démarches pénibles de son vieux père, le château « ne pouva[n]t quand même pas intervenir grossièrement [...] simplement et avec pour seul but de servir l'intérêt d'un homme isolé » (Kafka 1984, 260). Sa justification est exactement identique à celle d'Erlanger : « il ne saurait être question de pitié ou de quoi que ce soit d'analogue » (Kafka 1984, 263). Ainsi, les fonctionnaires du château sont « indifférents » (Kafka 1984, 235) et les secrétaires « sans égards pour les gens » (Kafka 1984, 315), en un écho politique au manque d'« égards » judiciaire pour les accusés vu à l'instant dans *Le Procès*. L'Etat est ici, comme le dit Nietzsche, « le plus froid des monstres froids » et cette absence totale de considération individuelle de la superstructure doit nous faire comprendre que, dans le gigantisme des sociétés contemporaines, l'Etat adopte nécessairement,

même sous des allures démocratiques, une forme purement globalisante, donc totalitaire.

Le fonctionnement global et abstrait de l'Etat est donc tel qu'un individu n'a aucune prise sur lui. Dans *Le Château*, les procès et l'établissement des procès-verbaux ont lieu en l'absence des individus et sans les consulter. Et en aval, ces décisions sont sans recours : toute admission au château est interdite et les requêtes ne sont pas lues par le tribunal ni par les hauts-fonctionnaires, ceux-ci méprisant les écrits. D'ailleurs, de façon générale, les autorités sont insaisissables car les Messieurs refusent d'être vus, tel Klamm qui veut dire « secret » en latin. Pour justifier ce refus de toute communication, le chef de commune parle de l'« extrême sensibilité » de l'« appareil administratif » (Kafka 1984, 97), reprenant exactement les termes employés par l'aubergiste pour qualifier les Messieurs qui « sont d'une extrême sensibilité » (Kafka 1984, 57). Cette « pudeur officielle » (Kafka 1984, 323) sera revendiquée par Bürgel, le premier haut-fonctionnaire acceptant de discuter avec K. Dans la traduction parfois plus menaçante de Vialatte, le maire évoque une « susceptibilité au moins égale à sa minutie » de l'« organisme administratif » (Kafka 1938, 104).

Dans *Le Procès*, le thème de l'inaccessible était déjà présent, Titorelli expliquant : « les juges subalternes [...] n'ont pas le droit de prononcer d'acquiescement définitif ; ce droit n'appartient qu'au tribunal suprême que nous ne pouvons toucher, ni vous, ni moi, ni personne » (Kafka 1987, 199). Ainsi, l'absurde y prenait en ce domaine une forme particulièrement aiguë et sans doute encore supérieure, puisque la désincarnation des procédures était telle que même les fonctionnaires (« personne ») apparaissent sans aucun pouvoir sur la technostucture. C'est ce que donnait déjà à comprendre le peintre quand il spécifiait que les sentences du Tribunal ne sont pas même connues des juges : « les sentences du tribunal ne sont jamais publiées ; les juges eux-mêmes n'ont pas le droit de les voir » (Kafka 1987, 195).

L'impossibilité de trouver son chemin dans une telle structure politique ou judiciaire à la fois géante et labyrinthique a été si abondamment étudiée qu'elle est à l'origine du terme « kafkaïen ». Nous voudrions plutôt souligner que ce qui peut apparaître absurde à première vue est au contraire présenté comme parfaitement normal : il est logique et légitime que la Loi n'ait pas à se justifier, puisqu'il est postulé qu'elle est infaillible ! Ainsi que le résume Pietro Citati, « il n'y a pas d'erreurs, parce qu'il ne peut y en avoir » (Citati 1991,

312). C'est ce qui est expliqué dans *Le Château* par le chef de commune : « Rien de ce qui se passe ici n'est inconsideré [...] il ne se produit pas d'erreurs et, même s'il s'en produit un jour, comme dans votre cas, qui peut dire d'une manière définitive que c'est une faute ? » (Kafka 1984, 90-94). Cette position sera celle de Bürgel à la fin du roman au moment d'envisager la possibilité d'une entorse exceptionnelle à la règle : « il n'y a pas de place pour elle en ce monde » (Kafka 1984, 323). L'exclusion par principe d'une possibilité d'erreur, qui dispense d'envisager la possibilité d'un quelconque recours du citoyen ou d'une quelconque justification de l'administration, a pu trouver un équivalent dans nos sociétés occidentales contemporaines lorsque certains gouvernements, sommés de s'expliquer sur l'existence d'écoutes secrètes, répondaient que la question ne valait pas la peine d'être posée puisque par principe ces écoutes, illégales, n'existaient pas.

Nous avons vu dans les habitants le même conformisme impitoyable que dans le mécanisme stéréotypé de la superstructure. Ce caractère formel uniforme des pensées et des sentiments de tous, fonctionnaires comme citoyens, se concrétise dans les discours, comme le remarque Marthe Robert, par l'accumulation de paraboles, sentences, clichés, proverbes, « résidus d'une pensée analogique » (Robert 1960, 123) qui sont autant de marqueurs d'une pensée toute faite, convenue, académique, évoquant cette « pensée unique » du monde libéral capitaliste de plus en plus unilatérale depuis l'écroulement de l'URSS. Quant aux gestes identiques de citoyens interchangeables, qui d'ailleurs se ressemblent souvent physiquement !, Marthe Robert ajoute : « Toujours le cérémonial s'introduit dans les actes par les interstices les plus étroits de la vie quotidienne » (Robert 1960, 103). Puisque chaque citoyen agit en fonctionnaire de l'Etat ou en employé de la Justice et en diffuse la rudesse hiératique non seulement dans l'espace public mais aussi dans les relations privées, il en résulte un rabougrissement de la vie privée.

3. L'éradication de la vie privée

Le Château insiste davantage sur la confusion entre espace privé et espace public dans l'Etat policier : « Jamais K. n'avait vu nulle part l'administration et la vie à ce point imbriquées, tellement imbriquées qu'on avait parfois le sentiment que chacune avait pris la place de l'autre » (Kafka 1984, 86). Kafka avait en

effet deviné une autre dérive contemporaine : l'interférence permanente du public dans la sphère privée due notamment aux réseaux sociaux, le fait par exemple que l'expression d'un citoyen sur son réseau social privé puisse donner lieu à sa mise en cause judiciaire dès lors qu'il critique un employeur, un homme politique ou une autre personnalité publique. Cet effacement des frontières entre public et privé conduit humoristiquement l'instituteur à inventer un statut, celui de « semi-administratif » au moment de qualifier le procès-verbal (Kafka 1984, 122).

En un retournement non moins humoristique, le chef de commune explique que l'officieux qui ressortit au domaine du privé peut devenir plus important que l'officiel : « Une lettre privée de Klamm a naturellement beaucoup plus de signification qu'un document administratif » (Kafka 1984, 101). Ce qui vaut pour un courrier vaut aussi pour les réponses téléphoniques en provenance du château : « Je vous l'ai déjà dit à propos de la lettre de Klamm. Tous ces propos n'ont pas de signification officielle [...] en revanche, leur signification privée, dans un sens amical ou hostile, est généralement plus grande que ne pourrait jamais l'être une signification officielle » (Kafka 1984, 102). Au moment où K, pour la première fois, parvient enfin à entrer en contact avec un fonctionnaire du château, en l'occurrence Bürgel, celui-ci entretient le flou sur la nature du lieu où se produit ce contact insigne : « ce n'est pas une place officielle, et elle n'est destinée qu'aux entretiens nocturnes » (Kafka 1984, 312). Dans *Le Procès* déjà, à une suggestion de Joseph K. : « Souvent ces postes officieux donnent beaucoup plus d'influence que les situations officielles » (Kafka 1987, 187), Titorelli répondait affirmativement que la justice « n'admet pas de preuve devant le tribunal [...] mais il en va tout autrement des preuves que l'on produit officieusement, dans la salle de délibération, dans les couloirs, ou dans cet atelier » (Kafka 1987, 191).

Au final, les protagonistes ne savent jamais clairement si ce qui leur est communiqué est officieux ou officiel ni où s'arrêtent et commencent les relations privées et les relations publiques. Contrairement surtout à une première impression fautive, ce renversement est tout sauf bénéfique, c'est donc sans doute à tort que Joseph K. accueille favorablement cette divulgation de Titorelli, trouvant cela « très rassurant » (Kafka 1987, 191), notamment en raison des nombreux « auxiliaires que K. réunissait petit à petit autour de lui » (Kafka 1987, 192). Peu après en effet, Titorelli explique à Joseph K. qu'il n'est que deux « solutions » pour un accusé : « L'acquittement apparent et l'attribution illimitée » (Kafka 1987,

198). Mais, à propos de cette seconde possibilité, qui semble préférable puisqu'il n'est aucun acquittement définitif, mais qui concerne toute l'existence, le peintre ajoute qu'« il faut peut-être faire encore plus attention » (Kafka 1987, 202). C'est ce que confirme l'analyse cette fois juste de K. dans *Le Château* : « C'est bien pourquoi une démarche un peu plus désinvolte, une certaine détente n'était de mise qu'au contact direct des services, mais que tout le reste exigeait constamment la plus grande prudence, et de regarder autour de soi de tous côtés avant de faire chaque pas » (Kafka 1984, 86). Car cela signifie en effet qu'à tout moment de l'existence, publique comme privée, une faute peut être faite, conformément à cette crainte de Barnabé d'enfreindre une règle inconnue. Ainsi, il n'est plus aucun espace privé où le citoyen de l'Etat policier puisse se réfugier et se sentir parfaitement libre d'agir comme il l'entend.

D'autant que le fait que K. soit immédiatement reconnu de tous et que les citoyens soient tous complices de la Loi facilite sa surveillance permanente en toute circonstance. Ainsi que dans les sociétés totalitaires du XXe siècle, chacun est espionné par tous. Dès son arrivée au village du château, K. perçoit qu'il est l'objet d'une observation particulière des « paysans » : « ils avaient tous les yeux fixés sur K. » (Kafka 1983, 48). Pire, comme dans les régimes dictatoriaux où plus rien n'est extérieur au champ de l'Etat, dont le pouvoir politique et judiciaire s'exerce partout, la notion même de vie privée peut disparaître. C'est pourquoi, au début du *Procès*, les enquêteurs (voire d'autres citoyens) peuvent pénétrer sans précaution ni préavis, comme chez eux, dans les chambres de Joseph K et Mademoiselle Bürstner, s'appropriant le petit déjeuner du premier, les photos de la seconde. Plus tard, le juge entre de même chez Titorelli. Dans *Le Château*, K. subit des intrusions permanentes dans son logement. Ses aides et des servantes entrent inopinément dans sa chambre d'hôtel de l'Auberge du Pont ; les premiers, particulièrement insistants, « m[is] dehors, [...] rev[enn]ent ensuite par la fenêtre » (Kafka 1983, 69). A nouveau, K. subit des intrusions lorsqu'il habite à l'école dans une salle de classe, il y est soumis à une promiscuité permanente qui évoque les logements collectifs en URSS. En l'absence désormais de tout espace privé, K. voit les aides assister à toutes les étapes de sa vie sentimentale, et même à ses ébats sexuels comme à l'auberge des Messieurs au chapitre III puis à l'Auberge du Pont au chapitre IV.

L'histoire des mentalités a montré que la notion de vie privée se développait, en même temps que celle de bonheur, à partir du XVIIIe siècle, l'on pourrait

donc voir dans cette suppression de la notion même de vie privée un retour régressif aux sociétés anciennes, où un comportement devait être civique en toute circonstance, car rien n'était censé exister en-dehors du domaine de l'Etat. De fait, les Anciens ne revendiquaient pas spécifiquement la liberté, qui est une valeur moderne, et Michael Kohlhaas et les protagonistes des *Fiancés* de Manzoni, dans une société de configuration moyenâgeuse, se plaignent de l'injustice plus que d'une privation de liberté.

Or, telle est bien la revendication cardinale de K. dès son arrivée au village, qui va guider toute son attitude. « Je veux toujours être libre » (Kafka 1984, 26), proclame-t-il de façon liminaire, ce qui transforme immédiatement ce marginal en rebelle au fort potentiel révolutionnaire, craint par des autorités qu'il défie. Dans notre époque nihiliste de perte des valeurs, ainsi que le soulignent aussi bien Camus que Pietro Citati, K. est le dernier homme désireux de vivre une grande aventure métaphysique, le seul qui recherche encore, en même temps que la liberté, une certaine forme de vérité. Le terme de *Berufung*, qu'il utilise pour justifier son intrusion dans le pays du château, peut vouloir signifier qu'il a reçu une « convocation », laquelle est controversée, dans la sphère publique, ou bien qu'il vit en suivant sa « vocation », autre traduction qui met cette fois en avant un cheminement personnel dans la sphère privée. Son attitude détonne dans un monde que nous avons vu gangrené par le conformisme au service de l'idéologie au pouvoir, un monde académique dans lequel, comme dit Marthe Robert, « tout le monde est *fonctionnaire* » (Robert 1960, 107). C'est pourquoi, dans le but de contrer ce dangereux contestataire, le chef de commune, suprême ironie, lui propose rapidement un poste d'agent de service, donc de devenir lui aussi un fonctionnaire de l'Etat, qui renoncera à sa liberté et son originalité pour devenir comme les autres un citoyen zélé et conventionnel complice de l'Etat.

Ce renoncement de K. à son originalité, donc à son potentiel révolutionnaire, était l'horizon inéluctable du roman tel que Kafka l'avait confié à Max Brod. Avant cette intégration finale de la communauté que Kafka projetait d'écrire, il n'a pas été besoin d'emprisonner ce dangereux séditieux, puisqu'il est reconnu et surveillé par tous et dépourvu d'espace privé d'expression. L'originalité de ce monde kafkaïen est que le coupable, que l'être humain est nécessairement, s'y meut dans une prison géante sans barreaux. Joseph K., inculpé dès le début du *Procès*, s'étonne de ne pas être arrêté : « -Et alors je suis libre ? dit K. avec hésitation. -Oui, dit le peintre, mais seulement en apparence ou, pour mieux

dire, provisoirement » (Kafka 1987, 199). L'acquittement définitif n'existant pas, l'accusé vivra dans cette semi-liberté jusqu'à son exécution sans jamais avoir connu d'incarcération... sauf si nous comprenons que notre monde occidental contemporain en constitue une à perpétuité !

Dans la série britannique *Le Prisonnier* (1967-1968) ou le film américain *The Truman show* (1998), le monde aussi se présente comme un immense univers carcéral. La différence est qu'un autre monde y existe, que le protagoniste peut espérer rejoindre en s'enfuyant, tandis que chez Kafka, la société géante et tentaculaire dépeinte prend une forme cosmique en-dehors de laquelle plus rien n'existe. Il n'existe aucune échappatoire pour le citoyen de notre monde moderne de plus en plus mondialisé, aucune alternative à l'idéologie régnante, et cette absence d'espoir que Camus entend renverser est peut-être l'aboutissement de la volonté perverse de domination de l'impérialisme, lequel, pour retrouver le propos de Marthe Robert, entend reposer sur le « principe [...] de la civilisation occidentale dans ce qu'elle a de prétendument universel et éternel ».

Ce « prétendument » peut être analysé autrement que tout à l'heure. En effet, si les citoyens suivent aveuglément le règlement, c'est par admiration pour ce monde si parfaitement organisé et si suprêmement rationnel qu'il exclut a priori toute erreur ou anomalie. Mais ce que d'autres analyses ont montré, c'est que ce pseudo-cosmos est un leurre : cet ordre est un mirage, il abrite en fait la pire des pagailles, cet ordre est un désordre et ainsi cet univers basé sur une pseudo-logique est-il le masque d'un monde sans aucune logique ! Cette impression de vivre dans un régime politique livré au hasard, à l'arbitraire, et donc mâtiné d'erreur n'est pas réservée aux habitants de dictatures aveuglées par leur idéologie, fasciste ou communiste, elle est le propre des habitants de tout Etat moderne occidental, soi-disant dirigé par la raison humaine et la compréhension des besoins des citoyens, mais dont les citoyens ressentent qu'il est plutôt mené par une technique aveugle dénoncée au même moment par Heidegger. Une crise du pouvoir politique, une crise de l'autorité est la conséquence inévitable de cette peinture désabusée d'une technocratie toujours plus étendue et devenue parfaitement incontrôlable.

*Prof. Dr. Charles Brion, La Rochelle Université,
Centre de recherches en histoire internationale et atlantique,
charles.brion01[at]univ-lr.fr*

Références

- Blanchot, Maurice. 1949. *La Part du feu*. Paris : Gallimard.
- Camus, Albert. 1942. *Le Mythe de Sisyphe*. Paris : Gallimard.
- Citati, Pietro. 1991. *Kafka*. Traduit par Brigitte Pérol. Paris : Gallimard.
- Kafka, Franz. 1938. *Le Château*. Traduit par Alexandre Vialatte. Paris : Gallimard.
- Kafka, Franz. 1984. *Le Château*. Traduit par Bernard Lortholary. Paris : Gallimard.
- Kafka, Joseph. 1987. *Le Procès*. Traduit par Alexandre Vialatte. Paris : Gallimard.
- Robert, Marthe. 1960. *La Bibliothèque idéale. Kafka*. Paris : Gallimard.